AFRICAN UNION
INTERAFRICAN BUREAU FOR ANIMAL RESOURCES

COREP

ATELIER DE VALIDATION DU CADRE D'ETABLISSEMENT D'UNE CELLULE DE COORDINATION REGIONALE DE SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE DES PECHES (SCS) DANS LA ZONE COREP AINSI QUE DES PROTOCOLES Y AFFERENTS.

Nairobi (Kenya), les 10 et 11 mai 2018

RAPPORT FINAL

Volume 1 : Rapport de l'atelier



TABLE DE MATIÈRES

INTRODUCTION

1. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Allocution de bienvenue
Discours officiel d'ouverture

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1. Mise en place du Bureau

2.2. Travaux en plénière

a) Adoption de l'ordre du jour
b) Première présentation: Contexte, objectif et résultats attendus de l'atelier.
c) Deuxième présentation : Création de la cellule de coordination SCS (stratégie, processus, plan d'action)
d) Troisième présentation : Protocoles de mise en place de la cellule et de coopération COREP-CRESMAC

2.3.Travaux en groupes

2.4.Restitution en plénière des résultats des travaux en groupes.

3. RECOMMANDATIONS

4. CÉRÉMONIE DE CLOTURE

ANNEXES

ANNEXE 1 : Ordre du jour

ANNEXE 2 : Allocutions de la cérémonie d'ouverture

ANNEXE 3 : Liste des participants

INTRODUCTION

Les 10 et 11 mai 2018, s'est tenu à Nairobi, République du Kenya, l'atelier de validation du cadre d'établissement d'une cellule de coordination régionale de suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) dans la zone COREP ainsi que des protocoles y afférents.

L'atelier était organisé par le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA), en collaboration avec la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) et avec l'appui de l'Union Européenne.

Ont participé aux travaux de cet atelier, les Directeurs/Directeurs Généraux des Pêches et les experts nationaux SCS des pays membres de la COREP, et le responsable du Centre Multinational de Coordination/Zone D (CMC), le Représentant du Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), le Directeur du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC).

La liste des participants est jointe en annexe.

1. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture des travaux a été ponctuée par deux allocutions : le mot de bienvenue du Dr Simplice Nouala, Représentant du Directeur de l'UA-BIRA et le Discours d'ouverture de Monsieur Emile ESSEMA, Secrétaire Exécutif de la COREP.

Dans son mot de bienvenue, Dr Simplice Nouala a souhaité la bienvenue et à exprimer sa sincère gratitude aux participants pour leur présence à l'atelier. Cela démontre leur engagement en faveur de la vision et des aspirations de l'Union Africaine visant à élever les citoyens de ce grand continent des entraves des indignités, de la pauvreté et de la faim qui continuent de tourmenter notre continent.

Il a ensuite indiqué que cette réunion était le résultat de la collaboration entre l'UA-BIRA et la COREP pour établir une coopération régionale sur les systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches pour lutter efficacement contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les eaux côtières des États Membres d'Afrique Centrale.

Il a poursuivi en donnant un bref aperçu du mandat de l'UA-BIRA qui est de soutenir la coordination et l'utilisation des ressources animales (pêche, aquaculture, élevage et faune sauvage) sur le continent pour les bénéfices socio-économiques des Etats Membres de l'Union Africaine. En ce qui concerne la pêche et l'aquaculture, ce mandat est concrétisé par le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Concernant la menace de la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INDNR) en Afrique Centrale, les captures INDNR sont estimées à 342 091 tonnes de poisson, soit 7% des captures INDNR totales du continent évaluées à 4,7 millions de tonnes.

Dans ce contexte, l'approche rationnelle de lutte efficace contre ce fléau consiste donc à convenir d'un cadre de coopération régionale qui impliquerait en partie la mise en place de systèmes régionaux de SCS soutenant la coordination des systèmes nationaux de SCS. D'où la demande officielle du Président en exercice de la COREP, adressée à l'UA-BIRA, pour solliciter une assistance dans l'élaboration d'un cadre devant permettre la création d'une cellule régionale de coordination en matière de SCS et l'adoption des règles de procédures opérationnelles.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Emile ESSEMA a d'abord rappelé la préoccupation principale de préservation des ressources halieutiques, face au fléau redoutable qui est la pêche INDNR, ainsi que l'objectif principal de l'atelier qui est de définir les modalités de la mise en place d'une cellule de coordination Régionale SCS.

C'est ainsi qu'il a souhaité que les échanges soient focalisés sur la vision de la COREP, notamment la préservation des ressources halieutiques de la région, la stratégie de mise en place d'une cellule de coordination régionale en SCS pour renforcer le partage des informations, la mutualisation des moyens de surveillance, la coopération et l'implication de toutes les parties prenantes que sont les Etats Membres, le Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC) et les Centres Multinationaux de Coordination (CMC).

Avant de déclarer ouverts les travaux de l'atelier, le Secrétaire Exécutif de la COREP a tenu à préciser les résultats attendus par nos Etats, à l'issue de l'atelier.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1.Mise en place du Bureau

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont mis en place un Bureau composé comme suit :

- Président : Dr BELAL Emma, Cameroun ;
- Premier Vice-Président : Dr Baschirou Moussa Demsa, CEEAC ;
- Deuxième Vice-Président : Mr Emile ESSEMA, COREP ;
- Secrétariat :
 - Premier Rapporteur : Mr Jean-Yvon ELANGMANE, Gabon ;
 - Deuxième Rapporteur : Mr Casimir Koffi MULUMBA, RD Congo ;
 - Appui technique : UA-BIRA et COREP.

2.2.Travaux en plénière

a) Adoption de l'ordre du jour : Après présentation et examen, l'ordre du jour de l'atelier a été adopté en l'état (voir annexe 2).

b) Présentations

- **Première présentation: Contexte, objectif et résultats attendus de l'atelier.**

Dans son exposé, Monsieur Emmanuel SABUNI KASEREKA, Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation à la COREP, a fait un bref rappel des enjeux que représente le secteur des pêches, notamment en termes de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de création d'emplois et de diversification des économies nationales. Cependant, le secteur des pêches fait face à plusieurs menaces, notamment la pêche INDNR.

Dans ce domaine, la COREP a entrepris un certain nombre d'initiatives dont la plus récente est la requête faite à l'UA-BIRA pour solliciter son appui en vue de mener une étude sur la mise en place d'une cellule de coordination régionale SCS au sein de la COREP.

Cette étude a pour objectif, la mise en place d'une Cellule de Coordination Régionale SCS au sein de la COREP, et de faciliter le rapprochement entre cette institution et le CRESMAC, pour mieux lutter contre la pêche INDNR.

Les résultats attendus de l'atelier sont, entre autres, la mise à disposition d'une structure de coordination régionale SCS légère et opérationnelle et la formalisation d'un protocole d'accord entre la COREP et le CRESMAC.

- **Deuxième présentation : Création de la cellule de coordination régionale SCS (stratégie, processus, plan d'action)**

Monsieur Makane Diouf Ndiaye, Consultant international SCS, a d'abord fait l'état de la situation en matière de SCS dans les Etats Membres de la COREP. Il a ensuite relevé les forces et les faiblesses des systèmes nationaux SCS, tout en soulignant les opportunités et les menaces pour la mise en place de la Cellule de Coordination Régionale de Suivi, Contrôle et Surveillance (CCR-SCS).

La création de la CCR-SCS exige des Etats Membres et de la COREP d'entreprendre certaines initiatives contraignantes. Il s'agit pour chaque Etat Membre de :

- identifier clairement la structure nationale en charge des questions de SCS : ayant en son sein un dispositif de suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche, disposant d'un programme observateurs ainsi que d'un registre national de navires de pêche industrielle ;
- accepter le partage des informations opérationnelles entre les Etats Membres ;
- former le personnel affecté au suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche.

La COREP, quant à elle, a pour obligation de :

- mettre en place la CCR-SCS, en conformité avec les recommandations retenues par les Etats Membres;
- établir le cadre de fonctionnement opérationnel de la CCR-SCS;

- définir ses missions, moyens, droits, obligations et devoirs;
- assurer l'équipement et le fonctionnement optimal de la structure.

Enfin, le Consultant a proposé une série d'améliorations nécessaires sur l'environnement de la surveillance pour un bon fonctionnement de la cellule de coordination régionale et a terminé sa présentation par le projet du plan d'action de mise en œuvre de la CCR-SCS.

c) Troisième présentation : Protocoles de mise en place de la cellule et de coopération COREP-CRESMAC

La présentation de Monsieur TANG SIXTE 1er PHILIPE, Consultant Juriste, a porté sur les trois points essentiels suivants :

- l'engagement des Etats Membres de la COREP en rapport avec les instruments Internationaux en matière de SCS ;
- l'analyse légale et institutionnelle des Etats Membres de la COREP en matière de SCS ;
- le projet de Protocole portant création d'une Cellule de Coordination Régionale SCS au sein de la COREP ;
- le projet de Protocole relatif à la collaboration entre la COREP et le CRESMAC

Concernant le premier point, l'analyse du consultant a montré que l'ensemble des Etats Membres de la COREP ont ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Cependant, aucun des Etats Membres n'est lié par l'Accord de conformité de 1993.

Quant au second point, il ressort que les Etats Membres dans leur ensemble, à l'exception de l'Angola, n'ont pas prévu dans leur réglementation des dispositions relatives à l'échange d'informations et de données sur les activités de pêche avec les autres Etats Membres ou les Organisations Régionales de Pêche, conformément à l'Accord de conformité de 1993.

Il n'y a pas non plus de dispositions spécifiques sur le droit de poursuite maritime dans toutes les législations des Etats Membres.

Dans le souci de résorber les faiblesses relevées ci-haut, le Consultant a proposé deux projets de protocoles :

- le protocole relatif à la création d'une Cellule de Coordination Régionale SCS ;
- le protocole relatif à la collaboration et à la coopération en matière de SCS, entre la COREP et le CRESMAC.

A propos du premier projet de protocole, l'article 14 de la Convention relative au Développement des Pêches dans le Golfe de Guinée justifie la création de la CCR-SCS.

Enfin le second projet décline les obligations communes et les obligations propres à chacune des parties.

d) Quelques observations à l'issue des présentations

- Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Pêches et de l'Aquaculture du Gabon a informé l'assemblée de sa participation à la réunion organisée en Avril 2018 par la FAO à Londres et qui portait sur le registre global des navires de pêche et l'Accord sur les mesures de ressort de l'état du port. Le rapport final sera transmis au Secrétariat Exécutif de la COREP pour une large diffusion auprès des Etats Membres qui devraient en prendre connaissance avant la réunion du COFI qui se tiendra en juillet 2018.
- Le Gabon a, en outre, apporté des précisions sur son programme observateurs qui ne couvre pas encore toute la flotte opérant dans ses eaux car l'idéal serait d'avoir un observateur par bateau.
- Enfin, le Gabon a souhaité que la future CCR soit une structure légère et opérationnelle avec mécanisme d'échanges d'information performant.
- Le Directeur du CRESMAC, quant à lui, s'est montré très favorable à la création de la CCR, tout en informant le Consultant de l'existence d'un protocole de Kinshasa relatif au droit de poursuite (protocole de Kinshasa).

2.3.Travaux en groupes

Les participants ont été repartis dans deux groupes de travail pour examiner et finaliser les deux rapports issus de la mission de consultation sur la mise en place de la cellule de coordination régionale en matière de suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche (CCR-SCS) dans la zone COREP :

- GROUPE 1: Examen et finalisation du rapport du consultant SCS, rapport relatif aux modalités pratiques de mise en place d'une Cellule de Coordination Régionale en suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche (CCR-SCS) au niveau de l'espace maritime couvert par la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP).

- GROUPE 2: Examen et finalisation du rapport du consultant juriste, rapport relatif aux modalités juridiques de mise en place d'une Cellule de Coordination Régionale en Suivi, Contrôle et Surveillance des activités de pêche (CCR-SCS) dans la zone COREP. Ce rapport comprend deux projets de protocoles suivants :

 - Protocole portant création d'une cellule de coordination régionale des activités de suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches (CCR-SCS) au sein de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP).

- Protocole relatif à la collaboration et à la coopération entre la COREP et le CRESMAC en matière de suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches dans le Golfe de Guinée.

2.4.Restitution en plénière des résultats des travaux en groupes.

Résultats du Groupe 1

Ayant passé en revue, chapitre par chapitre, le rapport du consultant SCS relatif aux modalités de mise en place d'une Cellule de Coordination Régionale SCS, les membres du groupe ont apprécié la forme et le fond dudit document technique. Après débats, ils ont accepté la globalité des arguments et propositions contenues dans le document**.**

Les membres du Groupe 1 ont estimé que le Coordonnateur Régional devrait avoir un statut d'Administrateur dépendant directement du Secrétaire Exécutif, compte tenu des missions importantes urgentes et opérationnelles à mener au quotidien.

A cet effet, ils ont demandé de compléter dans le document, (page 23 - paragraphe : droits et obligations de la CCR-SCS au premier alinéa), par « Le coordonnateur a rang de Directeur ».

Enfin, ils ont apprécié les propositions contenues dans le chapitre VI et le tableau de plan d'action de mise œuvre, prévu à l'annexe 1 du rapport.

3. RECOMMANDATIONS

A l'issue de leurs travaux, les participants ont émis quelques recommandations adressées successivement aux Etats Membres, à la COREP, à la CEEAC et à l'UA-BIRA.

Recommandations adressées aux Etats Membres

- Les Etats Membres doivent mettre en place, chacun en ce qui le concerne, une structure nationale de SCS des pêches, dotée de personnel qualifié, d'équipements adéquats (communication, suivi satellitaire des navires de pêche, patrouilleurs, véhicules, etc.) ;

- Les Etats Membres doivent accepter l'échange et le partage d'informations SCS ainsi que la mutualisation de leurs moyens de surveillance;

- Les Etats Membres doivent se doter d'un paquet minimum constitué d'au moins d'un registre national des navires de pêche, d'un programme d'observateurs et d'un système de suivi par satellite des navires de pêche.

- Les Etats Membres sont invités à adhérer aux Instruments Internationaux et Régionaux relatifs au SCS ainsi qu'à transposer les dispositions pertinentes de ces instruments dans leurs textes juridiques nationaux.

- Les Etats Membres sont invités à prendre des mesures incitatives relatives à la mise en place du ***« carburant pêche »*** en vue de lutter contre la mauvaise pratique de transport de devises par les navires de pêche, à la recherche du carburant bon marché. Cette pratique serait à l'origine de l'accroissement des attaques par les navires pirates dans la sous-région.

- En plus des mécanismes de financement de la COREP existants, un effort particulier devra être consenti par les Etats pour le financement adéquat de la CCR-SCS.

Recommandations adressées à la COREP

- Au regard des tâches multiples et complexes à exécuter par la COREP et par le Coordonnateur Régional de la CCR-SCS, le groupe appuie la proposition 8 du chapitre VI qui recommande d'accompagner le Coordonnateur Régional, dans ses débuts, par un assistant technique qualifié dans ce domaine.

- En raison des limites actuelles des législations nationales en matière de SCS et pour suppléer à cet insuffisance, il est demandé à la COREP de mettre tout en œuvre pour la mise en place d'une réglementation sous régionale en matière de lutte contre la pêche INDNR.

- En plus des mécanismes de financement de la COREP existants, la COREP est appelé à se rapprocher des partenaires traditionnels pour solliciter un financement adéquat de la CCR-SCS. Aussi, il est demandé à la COREP de mettre tout en œuvre pour effectuer une étude sur les mécanismes de financement de cette structure est recommandée afin de compléter les sources de financement actuelles.

- La COREP et la CEEAC sont appelées à prévoir un dispositif de Suivi/Evaluation du processus de mise en place de la CCR-SCS.

Recommandations adressées à la CEEAC

- En raison des limites actuelles des législations nationales en matière de SCS, il est demandé à la CEEAC d'assister la COREP dans la mise en place d'une réglementation sous régionale en matière de lutte contre la pêche INDNR.

- En plus des mécanismes de financement de la COREP existants, un effort particulier devra être consenti par la CEEAC pour assurer un financement adéquat de la CCR-SCS. En outre, la CEEAC est sollicitée pour son appui à la COREP dans le cadre d'une étude sur les mécanismes de financement de cette structure afin de compléter les sources de financement actuelles.

- La CEEAC et la COREP sont appelées à prévoir un dispositif de Suivi/Evaluation du processus de mise en place de la CCR-SCS.

Recommandations adressées à l'UA-BIRA et aux partenaires techniques et financiers

- En raison des limites actuelles des législations nationales en matière de SCS, il est demandé à l'UA-BIRA d'assister la COREP dans la mise en place d'une réglementation sous régionale en matière de lutte contre la pêche INDNR.

- Compte tenu du financement très spécifique de la CCR-SCS, l'UA-BIRA et les autres partenaires de la COREP sont sollicités pour apporter leur appui au mécanisme particulier de financement de cette structure.

- L'UA-BIRA et les autres partenaires de la COREP sont invités à accompagner la COREP et le CRESMAC dans la mise en place et le fonctionnement de la CCR-SCS.

4. ADOPTION DU RAPPORT FINAL

Enfin, les participants ont adopté le rapport final de leurs travaux.

5. CÉRÉMONIE DE CLOTURE

Déclaration du Représentant de la CEEAC

La CEEAC remercie l'UA – BIRA et tous les autres partenaires techniques et financiers en l'occurrence la FAO et l'Union européenne pour leurs appuis constants à la COREP par le biais du renforcement de ses capacités en vue d'un meilleur développement de cette institution.

Elle félicite ensuite la COREP pour le travail déjà effectué et les initiatives qui ont été prises en vue de l'amélioration de son environnement institutionnel afin de se doter des outils nécessaires pour une meilleure collaboration avec le CRESMAC afin de mieux lutter contre la pêche illicite dans le Golfe de Guinée.

La CEEAC remercie d'une manière générale toutes les parties prenantes et notamment la COREP et ses pays membres, le CRESMAC et ses bras opérationnels que sont les CMC pour cette initiative qui consiste à la mise en place de ce cadre d'établissement d'une cellule de coordination régionale de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches (SCS) dans la zone COREP ainsi que les protocoles y afférents.

La CEEAC apprécie, à sa juste valeur, le travail réalisé par les Consultants en vue de la facilitation de la mise en place de cette cellule de coordination régionale pour le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches et s'engage à continuer à apporter son appui jusqu'à la réalisation finale de ce processus.

Pour rendre cette cellule opérationnelle, il y a toutefois lieu de rappeler que les pays concernés doivent ratifier les conventions internationales, améliorer et moderniser leur arsenal législatif et règlementaire et se doter d'un minimum d'outils tels que les VMS, et les registres des navires ainsi que du personnel qualifié et formé tels que les observateurs et se plier à

l'obligation du partage régulier des informations permettant à la COREP de fonctionner et de s'acquitter de ses obligations.

Il est important de rappeler que la CEEAC fait partie prenante de la mise en place du processus PDDAA de l'Union Africaine et cela dans une approche holistique qui prend en compte les spéculations, végétales, animales y compris la pêche, l'aquaculture et les produits forestiers non ligneux pour mieux mettre en œuvre la déclaration de Malabo qui vise entre autres la lutte contre la famine, la pauvreté, la création des richesses et des emplois.

Pour le moment, la CEEAC est en plein processus de restructuration et se dotera à terme d'un dispositif organisationnel qui lui permettra de mieux encadrer ses institutions membres et notamment la COREP et le CRESMAC pour que celles – ci fonctionnent dans les conditions optimum et produisent les résultats escomptés, conformément à leurs cahiers de charge.

Déclaration du représentant de l'UA-BIRA

Dr Simplice Nouala a d'abord, au nom du Directeur de l'UA-BIRA, salué la qualité du travail réalisé en deux jours par les participants, du fait des résultats de l'atelier qui marquent une avancée très significative dans le processus de mise en place des outils indispensables dans la lutte contre la pêche INDNR en Afrique Centrale.

Il a ensuite encouragé la COREP à continuer dans cette voie pour la durabilité de cette dynamique d'instauration des principes et pratiques de bonne gouvernance des pêches dans ses Etats Membres, à la lumière des orientations du « Cadre politique et stratégie de réforme du secteur des pêches et de l'aquaculture »adoptées par l'Union Africaine en 2014.

C'est dans ce contexte que l'UA-BIRA s'engage à poursuivre son appui à la COREP. Pour l'immédiat, l'UA-BIRA est disposé à soutenir de nouvelles actions visant la consolidation des acquis de la mission de consultation sur la mise en place, au sein de la COREP, de la Cellule de Coordination Régionale SCS.

Allocution de clôture du Président du Comité Technique de la COREP

- Monsieur le Représentant du Directeur du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) ;
- Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de la CEEAC ;
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;
- Monsieur le Directeur du CRESMAC ;
- Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs des Pêches des Etats Membres de la COREP ;

- Madame et Messieurs les Experts SCS des Etats membres ;
- Messieurs les Consultants ;
- Mesdames et Messieurs ;

Nous voici donc arrivés au terme de notre atelier de validation du cadre d'établissement d'une cellule de coordination régionale de suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) dans la zone COREP ainsi que des protocoles y afférents.

En effet, au cours de nos travaux qui ont duré deux jours, nous avons tout d'abord suivi des présentations faites par le Secrétariat Exécutif de la COREP, le consultant SCS et le consultant juriste. Nous avons ensuite procédé à l'examen et à l'enrichissement des rapports des consultants avant de les adopter et formulé des recommandations aussi bien à l'endroit de l'UA-BIRA, de la CEEAC, de la COREP que des Etats membres en vue d'améliorer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans notre sous-région.

Je voudrais donc vous féliciter pour le travail abattu et les résultats auxquels vous êtes parvenus.

Permettez-moi de saisir une fois de plus cette occasion pour remercier, au nom du Dr TAIGA, Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales du Cameroun, Président en exercice de la COREP, l'UA-BIRA et l'Union européenne pour l'appui apporté à la réalisation de cette importante étude. Je voudrais remercier également la CEEAC, notre organisation économique régionale, pour l'appui constant qu'elle apporte à la COREP et au CRESMAC qui constituent ses institutions spécialisées.

Je tiens également à remercier les personnels de l'UA-BIRA et de la COREP impliqués dans l'organisation de cet atelier et qui n'ont ménagé aucun effort pour que notre voyage et notre séjour à Nairobi se déroulent dans d'excellentes conditions. Je n'oublie pas les interprètes qui ont permis à tous les participants de suivre les travaux.

Je voudrais à présent vous souhaiter bon retour dans vos familles et pays respectifs et déclarer clos l'atelier de validation du cadre d'établissement d'une cellule de coordination régionale de suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) dans la zone COREP ainsi que des protocoles y afférents.

Vive la coopération régionale ;

Je vous remercie.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Ordre du jour

Jour 1: Jeudi 10 Mai 2018		
Heure	**Evénement**	**Présentateurs / Facilitateurs**
8:00-9:00	**ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS**	Secrétariat de l'UA-BIRA
09:00-9:45	**SESSION OFFICIELLE D'OUVERTURE**	**Facilitateur (UA-BIRA)**
	Allocution de bienvenue	Secrétaire Exécutif/COREP
	Discours officiel d'ouverture	Directeur/UA-BIRA
9:45 –10:00	**SÉANCE DE PHOTOS ET DE PAUSE-CAFE**	**UA-BIRA**
10:00-13:00	***SESSION TECHNIQUE 1 (Travaux en plénière) - Présentation des résultats de l'étude sur la mise en place de la cellule de coordination SCS dans la zone COREP par les consultants et le Secrétariat Exécutif de la COREP***	
	Présentation des participants	Tous les participants
	Adoption de l'ordre du jour et du programme de l'atelier	UA-BIRA
	Contexte, objectifs, résultats attendus de l'atelier	Secrétariat Exécutif de la COREP
	Création de la cellule de coordination SCS (stratégie, processus, plan d'action) - Courte discussion	Consultant SCS (Mr Makane)
	Protocoles de mise en place de la cellule et de coopération COREP-CRESMAC - Courte discussion	Consultant juriste (Mr Sixte)
13:00-14:00	**DÉJEUNER**	**Les organisateurs**
14:00-17:00	***SESSION TECHNIQUE 2 (Travaux en groupes)- Examen et débats sur les résultats de la mission de consultation***	
	GROUPE 1: Examen du rapport du consultant SCS	Mr Makane
	GROUPE 2: Examen du rapport du consultant juriste	Mr Sixte
	PAUSE CAFÉ (15 minutes seulement)	
	GROUPE 1: Examen du rapport du consultant SCS (suite et fin) **GROUPE 2**: Examen du rapport du consultant juriste (suite et fin)	CONSULTANTS (Mr Makane & Mr Sixte)
Jour 2: Vendredi 11 Mai 2018		
9:00-13:00	***SESSION TECHNIQUE 3 (Travaux en plénière): - Restitution des résultats des travaux en groupes et clôture de l'atelier***	
	Présentation par les Groupes de travail (Groupe 1 et Groupe 2) - Discussions générales sur les résultats des travaux en groupes (structure et fonctionnement de la cellule, relations COREP-CRESMAC-Etats Membres) - Adoption des rapports des consultants, du communiqué de l'atelier	Consultants et facilitateur (Président du Comité Technique)
	PAUSE DE THÉ (15 minutes seulement)	
	SÉANCE DE CLÔTURE - Remerciements et remarques de clôture par le Président du Comité Technique de la COREP - Discours de clôture par le Directeur de l'UA-BIRA	Président du Comité Technique Directeur de l'UA-BIRA,
13:00-14:00	**PAUSE DEJEUNER (les organisateurs) ET FIN DE L'ATELIER**	

ANNEXE 2 : Allocutions de la cérémonie d'ouverture

ANNEXE 2.1. : WELCOME SPEECH BY THE DIRECTOR OF AU-IBAR

Representatives of the AU Member States;
The Representative of ECCAS;
The Executive Secretary of COREP;
Development Partners;
Consultants;
Distinguished Ladies and Gentlemen

I am delighted to welcome you to AU-IBAR and to express my sincere appreciation for your presence here this morning. Yourendeavour to be here demonstrates you deep sense of commitment to the visions and aspiration of the African Union towards lifting the citizens of this great continent from the shackles of indignities,poverty and hunger- that continue to bedevil our continent.

Distinguished delegates,

Firstly, let me seize this opportunity to convey warm greetings from H.E. Mrs. Josefa Leonel Coretta Sacko the Commissioner of the Department of Agriculture and Rural Economy of the African Union Commission and the Chairperson of the African Union Commission H.E. Moussa Faki Mahamat.

This is meeting is a result of the outcomes of joint collaboration between AU-IBAR and the Regional Fisheries Commission of the Gulf of Guinea (COREP) towards establishing regional cooperation on fisheries monitoring, control and surveillancesystems for effective combat of illegal, unreported and unregulated fishing in the Central African member states' coastal waters -that is Gabon, Cameroon, Congo Brazzaville, DR Congo, Equatorial Guinea, Sao Tome &Principe and Angola.

Distinguished Delegates

I seek you indulgence to give a brief overview of the mandate AU-IBAR which is to support the coordination and utilization of animal resources (fisheries, aquaculture, livestock and wildlife) on the continent for the socio-economic benefits of the 55 member states of the

African Union. This mandate is anchored in the AUC and AU-IBAR Strategic plans. With regards to the fisheries and aquaculture, this mandate is operationalized through the policy framework and reform strategy for fisheries and aquaculture in Africa that was endorsed by the African Heads of States and Governments as the blue print for the development of the sector. The Pan African policy document underpinned the strengthening of regional cooperation on MCS as one of the main priority areas for the conservation and sustainable uses of marine resources. Consequentlythe intervention of AU-IBAR at regional levels, within the framework of EU funded fisheries governance, has been the promotion of regional cooperation on MCS in the five regions of the continent.

Distinguished ladies and gentlemen

The countries in Central Africa are also victims of IUU menace.Recent AU-IBAR records revealed that the combined IUU catch in Central African countries is estimated to be 342091 metric tons of fish which represents 7 % of the total IUU catch on the continent (4.7 million metric tons). The truth is that individual countries, on their own, do not have the capacity to effectively deter, combat or eliminate IUU to be able to recover lost opportunities (with respect to ecological and socio-economic factors) engender by IUU. Fighting IUU, by a single state, requires adequate MCS systems with functional VMS (vessel monitoring systems), implementation of strong observer and fishing vessel register programmes, well trained personnel, transparency, strong judiciary grounded in maritime laws etc. These requirements, though necessary, are costly to implement by single states. The rational approach is therefore for countries to agree on a framework for regional cooperation that would partly entail establishing regional MCS systems that would support the coordination of national MCS systems.

Distinguished Colleagues

The Hon. Ministers responsible for fisheries in Central African member states are aware of the importance of fisheries in food security, livelihoods and incomes in their member states. They are also cognizant of the challenges that continue to debar the realization of the full potential of socio-economic contribution of the sector to the member states in that region;the foremost challenge being the weak MCS capacity in the member states. Against this background, the current Chair of the COREP Ministerial Committee (Dr. Taiga) who also doubles as the Minister in charge of fisheries in Cameroon officially requested AU-IBAR for support to develop a framework for establishing a regional coordinating centre for MCS and the

operational rules of procedures. Accordingly AU-IBAR, in collaboration with the COREP Secretariat, hired Mr. Makane, a proven MCS expert and Mr. Tang (in collaboration with t Dr. Meke) for the legal aspects. I am pleased to inform you these consultants have satisfactorily accomplished their tasks and the documents are now before the distinguished delegates from the COREP member states for their validation. This is the essence of the meeting- to validate the framework for regional MCS and to agree on its protocol for its establishment and operationalization.

With this background and the objectives, please allow me to express gratitude to the EU for their financial support to AU-IBAR and for the magnificent collaboration of COREP Secretariat in the organization of this workshop. We alsograteful to the COREP members, and other regional institutions in the region,for facilitating the work of the Consultants. Gratitude is also expressed to the consultants for their highly professional outputs.
The presence of all participants to this workshop is duly acknowledged and we are profoundly thankful.Without further much ado, I wish you all very interactive successful deliberations and thank you very much for your attention.

God bless you all

ANNEXE 2.2. : ALLOCUTION DE MONSIEUR LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA COREP

- Monsieur le Directeur du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine ;
- Monsieur le Représentant du Secrétariat Général de la CEEAC ;
- Monsieur le Président du Comité Technique de la COREP ;
- Monsieur le Directeur du Centre Régional de Sécurité Maritime d'Afrique Centrale (CRESMAC) ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs des Pêches des pays Membres de la COREP ;
- Monsieur le Responsable du Centre Multinational de Coordination (CMC) de Douala ;
- Messieurs les Consultants Juristes et SCS ;

- Mesdames et Messieurs les Experts des pays de la zone COREP ;
- Distingués Invités
- Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous faire part de ma joie de participer, avec vous, à ces deux journées de l'Atelier organisé par le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) pour débattre de la validation du rapport final de la mise en place d'une cellule de coordination régionale qui aura la charge, nous l'attendons de tous nos vœux, des activités de Suivi, Contrôle et Surveillance des Pêches (SCS) dans la zone de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) afin que nos pays mènent une lutte la plus efficace possible contre la Pêche illicite non déclarée et non règlementée et les protocoles y afférents.

Au nom du Docteur TAÏGA, Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales de la République du Cameroun, Président en exercice de la COREP, permettez-moi aussi de souhaiter la cordiale bienvenue à tous les participants à cet Atelier.

Mes remerciements s'adressent à toute l'équipe de l'UA-BIRA (hommes et femmes confondus) pour l'accueil chaleureux qu'elle a bien voulu réserver à nos distingués invités et pour leur appui à la bonne organisation de ces importantes assises.

Votre présence nombreuse témoigne de l'importance et de l'intérêt que vous accordez à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée dans notre région et dans vos pays respectifs.

Permettez-moi également de remercier chaleureusement les Consultants juriste et SCS qui ont aimablement accepté la noble mission de définir les modalités de mise en place de cette cellule de coordination régionale en SCS dans la zone COREP.

Enfin, je ne saurais oublier de remercier nos partenaires techniques et financiers pour leur constante collaboration à la réalisation des activités de l'UA-BIRA, je pense bien sûr à l'Union Européenne.

- Monsieur le Directeur du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine ;
- Monsieur le Représentant du Secrétariat Général de la CEEAC ;
- Monsieur le Président du Comité Technique de la COREP ;
- Mesdames et Messieurs,

En tant qu'acteurs dans le domaine de la pêche, notre préoccupation principale c'est la préservation de nos ressources halieutiques. Toutefois, la pérennité de ces ressources est entrain d'être menacée par ce fléau redoutable qui est la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INDNR).

Ainsi, au niveau international, plusieurs mesures ont été adoptées pour lutter contre la Pêche INDNR. Nous, en tant qu'Etats Côtiers, Etats de pavillon, Etats du port ou Etats du marché, sommes appelés à coopérer davantage et à coordonner ensemble nos actions de lutte contre toutes les formes de pêche illégale, je pense particulièrement ici à la mise en place des dispositifs conjoints de contrôle et de traçabilité tout au long de la chaîne de valeur.

La cellule de coordination régionale en matière de Suivi, Contrôle et Surveillance des activités de pêche dans la zone de la COREP en est un.

- Mesdames et Messieurs,

Notre atelier se veut un cadre de partage de connaissances et d'expériences entre les divers acteurs du secteur de la pêche. Est-il encore besoin de le rappeler, l'objectif principal du présent atelier est de définir les modalités de la mise en place d'une cellule de coordination Régionale SCS.

Nous souhaitons vivement que les échanges soient portés sur la vision de la COREP pour préserver les ressources halieutiques de la région, sur la stratégie à établir une cellule de coordination régionale en SCS pour renforcer le partage des informations, la mutualisation des moyens de surveillance, la coopération et l'implication de toutes les parties prenantes que sont les Etats Membres, le Centre Régional de Sécurité Maritime d'Afrique Centrale (CRESMAC) et les Centres multinationaux de Coordination (CMC).

Force est de reconnaître que les résultats attendus de l'atelier sont, entre autres :

- les orientations claires pour l'institutionnalisation des actions régionales en matière de SCS, devant permettre la création de la cellule et la facilitation des relations CRESMAC/COREP/Etats Membres ;
- la détermination des besoins en matériel et en ressources humaines pour rendre effective cette coopération au niveau régional ;
- le partage de responsabilités en matière de SCS entre le CRESMAC/CEEAC et la Cellule/ COREP ;
- la définition de manière concrète du rôle de ladite cellule sur le plan de la coordination opérationnelle des opérations de surveillance des pêches en mer entre les différentes structures du CRESMAC et les Centres opérationnels des pêches des Etats Membres.

Connaissant votre engagement, votre sérieux, votre savoir-faire et votre professionnalisme, je ne doute pas un seul instant que vous parviendrez aux résultats attendus par nos Etats.

Ici et maintenant, je me dois de remercier l'UA-BIRA pour son appui à la COREP aux fins de matérialiser la mise en place d'une cellule de coordination régionale en matière de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches dans la zone de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP).

Avant de souhaiter pleins succès à notre atelier, je voudrais attirer votre attention sur le fait que cet atelier se tient au Siège du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine.

Le disant, je souhaite à tous au nom du Président en exercice et en mon nom propre, un agréable séjour ici à Nairobi, tout en sollicitant votre indulgence pour quelques insuffisances que vous auriez pu constater depuis votre arrivée.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de l'atelier de validation du cadre d'établissement d'une cellule de coordination régionale de suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) dans la zone COREP ainsi que des protocoles y afférents.

Vive la coopérative UA-BIRA – COREP

Je vous remercie de votre aimable attention.

ANNEXE 3 : Liste des présences

	Directeurs	Experts SCS	Total
Gabon	**Mr Georges MBA ASSEKO** **g.h.mbaasseko@gmail.com** **(00241) 07020129**	**Mr Jean-Yvon ELANGMANE** elangmanepaterne@yahoo.fr **(00241) 05 41 55 19**	2
Congo	**Mr Benoît Claude ATSANGO** atsangoclaude@yahoo.fr **(00242) 05 536.97.93 / 06 513.59.68**	**Mr Fréderic ITOUA NIAMBA** fredericitoua3@gmail.com **(00242) 066694643 - 055461581**	2
RD Congo	**Mr GAYO LEMBA** gayowadur@yahoo.fr	**Mr Casimir Koffi MULUMBA** casykoffi@yahoo.fr **243 815 09 27193**	2
Cameroun	**Dr. Emma BELAL** belalemma@yahoo.fr **(00237) 699 595 689 / 222 310 772**	**Dr Jean Blaise NGOLLONG NJANGI** jngollong@yahoo.fr **(00237) 670 108 358 - 698 325 286**	2
Guinée Equatoriale	**Mme. Ernestina Becheng Mico Ngui** chuspi79@yahoo.es **(00240) 222 244112**	**Mr Juan ELA ETOGO** elaetogojuan@yahoo.es **(00240) 222 635 614**	2
Sao Tomé e Principe	**Mr Gervasio DO SACRAMENTO ROSARIO** **gerver4@yahoo.com.br** **(00239) 9870513**	**Mr Alberto Francisco** albertofranciscochico@hotmail.com **(00239) 22 22 091** **(00239) 990 38 98**	2

Angola	**Mr Martins Manuel Jorge** **jorgemartins15870@gmail.com** **(00244) 923489974**		2
Consultants		**Mr Makane Diouf NDIAYE** makandn@yahoo.fr **(00221) 78 109 87 76** **Mr Sixte Tang** sixtetang@yahoo.fr **Dr Meke SOUNG Pierre Nolasque**	2
CREMAC		**Mr LOULLA-MABICKA Sosthène** **Officier de Marine** **Directeur du CRESMAC** **Tél (00242) 05 556 53 32 - 06 906 25 95** **(00241) 06 05 31 71 - 07 33 52 07** loullamabickas@yahoo.fr; llmabickas@gmail.com	1
CMC -Douala		**Mr Pedro NGUEMA NZE OBONO** **pedrong1@yahoo.fr** **(00237) 698779836 / 675806881** **(00240) 222242289**	1

COREP Secrétariat		**Mr Emile ESSEMA** e.essema@corep-se.org essemile@yahoo.fr **(00241) 07062364** **Mr Emmanuel SABUNI KASEREKA** e.sabuni@corep-se.org issaske@yahoo.fr **(00241) 07383401 – 05862612** **Mr Austen MOUITY CAKPO** a.mouity@corep-se.org austen2013@hotmail.fr **(00241) 02925736 – 04407908**	3
CEEAC		**Dr. BASCHIROU Moussa Demsa** **moussademsa.baschirou@gmail.com** **(00241) 02106070**	
TOTAL			**21**